



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ CFDT SUITE AU COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION (CNC) DES ARS DU 16 JANVIER 2024

Suite aux interrogations posées dans les déclarations intersyndicale et UNSA, Monsieur PRIBILE, secrétaire général des ministères sociaux (SGMAS), a fait les réponses suivantes :

Le SGMAS indique ne pas avoir de problème pour aborder les questions budgétaires : l'ordre du jour de ce CNC reconvoqué était le même que le précédent (report de la séance du 21 novembre 2023). Néanmoins, le SGMAS accepte d'évoquer le budget 2024 en question diverse à la fin de la séance. Les représentants syndicaux CFDT-CGT-UNSA refusent en l'absence de tout support explicatif diffusé avant la séance.

Le SGMAS a donné son accord pour traiter du budget 2025 lors du 1^{er} CNC après l'adoption de la LFSS par le parlement.

Pour le budget 2024, un prélèvement sur trésorerie s'applique à tous les opérateurs financés par l'Etat pour économiser 2 milliards d'euros et donc accepter de financer des mesures pérennes dont les mesures salariales 2023 par des crédits non pérennes.

La CFDT n'accepte pas de cautionner cet artifice budgétaire et a donc décidé de quitter la séance après les échanges liminaires.

La direction des finances, des achats et des services (DFAS) a eu la volonté d'une application différenciée par ARS en fonction de l'état de tension budgétaire. Ce prélèvement n'aurait pas d'impact sur le fonctionnement. En 2025, un rebasage serait prévu, notamment pour couvrir les besoins en termes de masse salariale réelle, pour ne pas obérer l'avenir...

La prévention et promotion de la santé (PPS) et les inspections-contrôles (IC) restent des axes prioritaires des CPOM des agences qui sont pluriannuels.

Les plans IC sont mentionnés dans les Orientations Nationales IC qui, elles, sont annuelles et plus en lien avec le PLFSS. Les ONIC donnent lieu à échange au sein du comité technique de suivi (CTS) où sont représentés les DG ARS.

Le report du plan EHPAD à fin 2024 a été confirmé aux directeurs généraux des ARS : le calendrier ne doit pas conduire à mal réaliser les contrôles. L'inspection sur dossier en EHPAD pose des questions de pertinence et d'efficience, ce que dénonce la **CFDT**.

Il y a eu abstention des organisations présentes mardi 16 janvier pour le point « *élections des CACT* » lors de la présentation du projet de décret.

Le projet de décret doit désormais être soumis à l'avis du Conseil d'Etat en vue d'une publication qui devrait intervenir d'ici la fin du premier trimestre.

Un arrêté prorogeant effectivement le mandat des membres des CACT de décembre 2024 à **décembre 2026** devra ensuite être soumis à l'avis du CNC, conformément à l'article [R1432-81 du Code de la santé publique](#), le projet de décret ne dérogeant à cet article qu'en ce qui concerne l'amplitude potentielle de la prorogation.

En conclusion :

Les représentants **CFDT** souhaitent caler un programme de travail du CNC permettant un réel dialogue social, sachant que la séance du 16 janvier ne peut pas être considérée comme un CNC 2024 effectif.

La **CFDT** souhaite également un CNC budgétaire en décembre dès lors que les DG ARS passeront le budget 2025 devant les CACT et les conseils d'administration en décembre 2024 et donc qu'ils connaîtront les moyens alloués à leurs agences.

La **CFDT** revendique qu'au moins deux séances supplémentaires soient programmées dans le calendrier social.